



**MAIRIE DE NANTERRE**

**SYNTHESE DU  
CONSEIL DE QUARTIER  
DU CENTRE  
12 JUIN 2006**

Les habitants du quartier du Centre sont invités par Didier DEBORD, président du conseil de quartier, à débattre du bilan de la réorganisation de la circulation dans le Centre-ville comme nous nous y étions engagés et comme cela a été demandé par les habitants lors des précédents conseils de quartier. C'est en présence de Marie-Laure MEYER, Maire-adjointe chargée de l'infrastructure et de Jean GRILLOT, directeur du service Infrastructure de la Ville que s'est tenu ce débat.

Didier DEBORD débute la séance en répondant aux inquiétudes concernant la dangerosité de l'immeuble délabré du 41 rue Volant pour les passants. Cet immeuble n'appartient à la Ville mais à un propriétaire privé. Malheureusement, cette personne est décédée. La recherche des nouveaux propriétaires du bâtiment est en cours pour leur demander d'effectuer ces travaux. Dans un premier temps, il a été procédé à la sécurisation des lieux par les services municipaux. Si les propriétaires restent injoignables, un arrêté municipal de péril sera pris ainsi la Ville pourra faire exécuter des travaux conservatoires.

Par ailleurs, Didier DEBORD signale que la circulation a été perturbée par la rupture d'une canalisation d'eau boulevard du Levant.

Marie-Laure MEYER rappelle les circonstances et les conséquences de l'incident boulevard du Levant : le 6 juin, une canalisation d'eau a été percée lors de l'installation d'un abris de bus pour les Utilisateur de Fauteuil Roulant provoquant un affaissement et un « geyser » inondant les bâtiments adjacents.

La Maire adjointe chargée de l'infrastructure précise que les habitants du boulevard du Levant et rue Rochegude ont reçu un document expliquant les démarches à suivre en cas de sinistre. Les habitants doivent s'adresser au syndicat intercommunal des eaux, toutefois si les sinistrés ont du mal à le joindre, ils pourront s'adresser à la ville qui fera le relais.

Elle rappelle que : « Cet accident de la responsabilité de l'entreprise qui faisait les travaux. Pour nous ville, le seul responsable est l'entreprise et leur assurance, après c'est eux qui auront à gérer. Comme ce n'est pas compliqué en terme d'assurance, nous pouvons faire les travaux tout de suite, nous n'avons pas de problème d'expertises judiciaires contradictoires. En revanche, pour la place Plainchamp où la canalisation s'était rompue elle n'avait pas été percée, elle s'était cassée on ne sait pas pourquoi. Il y avait conflit sur les responsabilités entre les gestionnaires de réseaux. ». La responsabilité de l'entreprise effectuant les travaux d'aménagement de l'abris bus est engagée et les travaux sont donc rapides.

Marie-Laure MEYER invite les habitants à s'exprimer à propos de cet incident.

*Un participant se satisfait de l'arrêt de la circulation boulevard du Levant et s'étonne des aménagements répétitifs de la voirie.*

Marie-Laure MEYER explique que sous la chaussée qui est apparente, il y a toute une série de réseaux dont l'état est plus ou moins bon. Les travaux exécutés se justifient toujours par un aménagement nécessaire, « Si on pouvait les faire en une fois on le ferait...Les équipes de M. Grillot passent beaucoup de temps à intervenir en astreinte et en urgence ».

Elle explique que les canalisations de transport d'eau sont gérées par Eau et Force, prestataire choisi par le Syndicat intercommunal des eaux. C'est le second incident grave sachant que les ruptures de canalisation sont fréquentes mais elles n'ont pas une telle ampleur habituellement.

*Une habitante signale qu'il y a aussi eu une rupture de canalisation rue Raymond Barbet. Elle exprime son mécontentement vis à vis du gestionnaire du réseau des eaux.*

Jean Grillot précise à propos de la rue Raymond Barbet, qu'il s'agit d'une fuite de la canalisation de distribution d'eau à faible pression donc les conséquences sont mineures.

Les élus du Conseil de quartier du Centre ont été sollicités par les habitants du Vieux Pont à propos de l'expérimentation d'un plan de circulation dans leur quartier. Didier DEBORD ajoute qu'il revient au Conseil de quartier du Vieux Pont de débattre de cette expérimentation.

Marie-Laure MEYER rappelle que le Conseil de quartier du Vieux Pont travaille depuis 4 ans sur les problèmes de circulation dans la rue Boileau. Face à l'accumulation des nuisances sonores d'un trafic de poids lourds conséquent et une voie ferrée qui longe cette rue, les habitants ont réclamé la réduction du trafic routier. La concertation des habitants du Vieux Pont a abouti à deux expérimentations successives dont le but était de maîtriser la circulation de transit. La situation du trafic a été fortement aggravée par la fermeture du boulevard du Levant.

Etant donné les conditions de circulation extrêmement difficiles, Marie-Laure MEYER précise que le sujet sera rapidement discuté collectivement avec les autres élus municipaux.

Parallèlement, il est demandé au service de l'Infrastructure de travailler en urgence sur la modification de la signalétique et la réduction de la chaussée à une voie au lieu de deux à l'entrée de la rue Thomas Lemaître. L'objectif de cette signalétique est d'inciter les véhicules se dirigeant vers la place de la Boule à emprunter le boulevard National et de renvoyer ceux qui se dirigent vers le Centre sur l'avenue Lénine. Le service étudie également la possibilité de rétablir rapidement le sens de la rue des Goulvents, ce qui décongestionnerait la rue Thomas Lemaître.

*Plusieurs habitants de la rue Thomas Lemaître rapportent que sa saturation rend difficile le passage des véhicules.*

*Une salariée de l'hôtel des impôts et des habitants du quartier du Vieux Pont font part de leur mécontentement vis à vis de cette expérimentation.*

Marie-Laure MEYER confirme que cette décision a été prise par le groupe de travail composé d'habitants du quartier du Vieux Pont dans le cadre de la démocratie participative. Elle rappelle que la Municipalité a toujours favorisé l'implication des habitants dans la vie des quartiers.

Marie-Laure MEYER souligne que les réflexions autour de la modification du schéma de circulation doivent ce faire plus globalement à l'échelle de la ville. La question une fois de plus posée est celle de la répartition des nuisances liées à la circulation.

Didier DEBORD précise qu'il fera part au Maire et à André CASSOU, président du Conseil de quartier du Vieux Pont avant le 28 juin date du prochain Conseil de quartier du Vieux Pont de toutes ces observations. Il réaffirme qu'en matière de circulation, il est extrêmement difficile de faire concilier les intérêts divergents des habitants de chaque rue et qu'il est complexe d'apporter des solutions acceptables pour tous. Seules des propositions « gagnant-gagnant » peuvent être mises en œuvre. Il propose de recentrer le débat sur le plan de circulation du Centre.

## La réorganisation de la circulation dans le Centre ville :

Jean GRILLOT présente le bilan de la réorganisation de la circulation autour de la place Plainchamp. Cette réorganisation s'inscrit dans le Plan de Déplacement Urbain d'Ile de France qui a fixé des objectifs reposants sur la lutte contre les rejets, sur la modification des usages de déplacement en privilégiant l'usage des modes alternatifs à la voiture et l'amélioration du stationnement.

Grâce au P.D.U. de Nanterre, le Conseil Municipal a simplement adopté en 2003, les orientations arrêtées à l'échelle national et régional.

La ville de Nanterre compte 34 000 foyers, 5000 entreprises et 400 000 déplacements par jour pour 84 000 habitants. Ces mobilités journalières ne sont pas toutes réalisées par les habitants : les transports en commun du fait du RER représentent une grande part des déplacements, un tiers des déplacements se font en voiture, la marche et le vélo sont moins utilisés.

Le P.D.U. de Nanterre (consultable à l'Agora) établit que la mobilité est un droit pour tous. Cela implique que l'utilisation de l'espace public doit être réglementée. Parmi les principes qui sous-tendent le P.D.U. de la Ville, il y a l'affectation du stationnement temporaire sur l'espace public et le renvoi du stationnement longue durée sur les espaces privés. Le but de ce P.D.U. est de renforcer les transports en commun or la ville est tributaire de l'autorité organisatrice, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

Les orientations du P.D.U. de Nanterre, portent sur le stationnement, les livraisons, l'augmentation de l'offre en transports en commun et sur les modes alternatifs de déplacement. Le P.D.U. prévoit l'amélioration des désertes en bus des quartiers vers le Centre et la réglementation du stationnement. Le P.D.U. préconise le report de la circulation de transit vers les grandes voies. Ses autres buts sont d'augmenter le nombre de pistes cyclables et de rendre la ville plus praticable par les piétons.

Trois modifications ont été apportées à la circulation du Centre. La première correspond à la mise en sens unique de la rue des Venêts. La seconde correspond à la mise en sens unique de la rue Sadi Carnot et la troisième à l'inversion du sens de circulation de la rue Rohegude.

Les aménagements rue Volant et place Gabriel Péri améliorent le confort des piétons en augmentant l'espace qui leur revient tout en permettant, de diminuer l'usage de la voiture pour les déplacements domicile-travail et ceux inférieurs à 1 kilomètre

Jean GRILLOT explique que ces 3 changements ont été motivés par la rupture d'un axe de circulation de transit à double sens : de la rue de Suresnes passant par la rue de Sadi Carnot, la rue des Venêts, la rue de Stalingrad jusqu'aux latérales de l'A86. Cet axe était utilisé comme raccourci depuis l'A86 vers Suresnes. La sécurité des écoliers des établissements scolaires Joliot Curie empruntant la rue des Venêts justifie aussi cet aménagement. La requalification du stationnement rue Sadi Carnot donne lieu à un meilleur respect. L'aménagement du carrefour extrêmement accidentogène entre la rue Sadi Carnot, la rue des Venêts et l'avenue Joliot Curie a réduit le nombre de directions autorisées grâce à la mise en sens unique des deux rues du carrefour. De même, que pour la Place Plainchamp.

En 2003, avant ces modifications sur l'ensemble des rues concernées aux heures de pointes, il était compté 5300 véhicules. En septembre 2005, ce nombre est tombé à 3213. Globalement, le trafic routier a diminué et principalement celui des poids lourds.

La fluidité du trafic s'est donc optimisée sans que les carrefours soient saturés grâce à l'adaptation des feux. Les aménagements du carrefour entre la rue Sadi Carnot, la rue des Venêts et l'avenue Joliot Curie et de la Place Plainchamp ont ajusté le trafic routier.

En conclusion, les habitants ont bénéficié d'une diminution de la circulation, de la pollution et des nuisances sonores. L'accessibilité aux zones commerçantes est perfectionnée car les entrées du Centre ville par la Boule et la Place Plainchamp sont devenues plus praticables. Les transports en communs n'ont pas pâti de ces aménagements puisque les lignes 160 et 357 ont gardé la même fréquentation. La ligne 157 est légèrement moins fréquentée au profit de la marche à pieds.

Ces aménagements seront complétés par l'élargissement des trottoirs de la rue des Venêts et par l'amélioration de l'accès des personnes handicapées aux autobus. Il est prévu prochainement d'améliorer le maillage des pistes cyclables du Centre.

Didier DEBORD donne ensuite la parole à la salle afin qu'elle commente cette présentation.

*Un habitant exprime son mécontentement par rapport au plan de circulation mis en place depuis un an.*

Didier DEBORD rappelle que la réorganisation du plan de circulation s'inscrit dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain de Nanterre (P.D.U.).

Marie-Laure MEYER rappelle que la réorganisation de la circulation rue des Venets et rue de Stalingrad se déroule en concomitance avec d'autres aménagements de la voirie.

*Le bien fondé du changement de sens de la rue Rohegude et de la rue des Amandiers est remis en question.*

Didier DEBORD précise que les riverains de la rue Rohegude avaient émis ce souhait en raison du report de trafic et que cette possibilité avait été évoquée dès la présentation en Conseil de Quartier du plan de réorganisation de la circulation. Sur la question de l'anticipation des reports de trafic dans le cadre des aménagements et l'étude des zones accidentogènes, il précise que ces éléments sont pris en compte mais que parfois l'élaboration des projets sous-estime certains impacts ou incidents rares de la voirie.

*Les participants proposent : l'aménagement d'une piste cyclable rue Raymond Poincaré et que seul le flux des poids lourds responsables essentiellement des nuisances soit régulé.*

Didier DEBORD rappelle que les objectifs du P.D.U. de Nanterre concernent l'ensemble des véhicules motorisés.

*Un habitant constate que la diminution du flux de véhicules provoque leur accélération.*

Marie-Laure MEYER rappelle qu'il fallait supprimer une voie dans la rue des Venêts pour permettre l'élargissement des trottoirs compte tenu de la fréquentation scolaire. Il est prévu d'aménager globalement

cette rue avec son carrefour. Les nouveaux ralentisseurs mis en place rue Volant répondent au besoin de préserver la sécurité des motards. Elle ajoute que sur cette rue, le niveau de vitesse a diminué.

Didier DEBORD souligne que certes les ralentisseurs traditionnels diminuent la vitesse des véhicules mais pour les riverains cela peut constituer une nuisance sonore nuit et jour, c'est pourquoi, il a été fait le choix de mettre des cousins dits « berlinois ».

*Un participant se satisfait de l'aménagement de la rue Volant, il demande l'élargissement du trottoir rue de Stalingrad et la mise en place d'un stationnement résidentiel.*

Marie-Laure MEYER précise qu'un stationnement résidentiel comme celui existant dans la zone périphérique n'est pas pertinent au cœur de la zone commerciale du Centre. Les habitants du Centre ville bénéficient de tarifs préférentiels d'abonnement aux parkings municipaux.

*Un habitant du boulevard du Levant signale que les habitants de son immeuble ne peuvent plus sortir de leur parking en raison du stationnement devant l'entrée. A l'extrémité de ce boulevard, la suppression d'un feu tricolore du boulevard du Levant permettrait une meilleure maîtrise du flux de véhicules. Ce même habitant propose que des places de stationnement soient prévues pour les personnes handicapées et la livraison devant le pharmacie rue de Courbevoie.*

Marie-Laure MEYER précise que les habitants peuvent signaler par courrier aux services publics concernés et au service de l'infrastructure de la Ville que des véhicules stationnent sur des emplacements non réservés à cet effet.

*« Les commerces du Centre ville ne sont pas assez bien indiqués. » commente une participante.*

Didier DEBORD informe les habitants qu'un jalonnement dynamique des parkings publics sera prochainement mis en place aux entrées du Centre ville, de même qu'il sera mis en oeuvre une signalétique pour indiquer les commerces du Centre Ville.

*Une habitante de la rue de Courbevoie souhaite des précisions sur l'étude phytosanitaire des arbres dans cette rue.*

Concernant le bilan phytosanitaire, ces informations peuvent être demandés par les personnes qui le souhaitent en s'adressant au Chef de Projet du quartier du Centre.

*Certains participants souhaitent que la priorité du plan de circulation soit la sécurité des piétons. Ils demandent l'élargissement de l'espace revenant aux piétons dans le Centre et que la circulation soit réservée à ses habitants comme dans les centres villes des autres villes européennes.*

Le Centre de Nanterre est un centre ancien donc non approprié pour la circulation automobile. L'interdiction de la circulation en cœur de ville devra être compensée par un réseau de transport en commun efficace.

La Ville de Nanterre étudie actuellement la réalisation du tramway avec la ville de Rueil et le Conseil Général : depuis les 4 chemins sur l'avenue de la République, l'avenue Joliot Curie, la Boule et sur l'avenue du Maréchal Joffre jusqu'à la Jonchère. La réalisation du tramway offrira une véritable alternative pour les déplacements. Il constitue le mode de transport en commun idéal de par le volume de voyageurs qu'il transporte et par la qualité de la déserte intra-communale et inter-communale qu'il offre.

*Monsieur le curé de la Cathédrale relève que le plan de circulation bénéficie aux riverains du Centre mais qu'il manque de signalisation. Il souhaite connaître le calendrier des travaux rue de l'Eglise.*

Dans la rue de l'Eglise, la Ville cherche à accélérer les aménagements mais la richesse archéologique freine leur accomplissement. Sur la rue de Courbevoie, lors du réaménagement le même nombre de places de stationnement a été conservé et les places pour les personnes handicapées sont installées à la demande des équipements médicaux ou d'un habitant handicapé car elles ne sont plus utilisables par les autres automobilistes. Dans cette rue, la diminution de la vitesse des véhicules est en cours d'étude.

Le plan de circulation évolue constamment, les courriers d'habitants sont pris en compte tout comme les recommandations des experts de l'infrastructure.

Didier DEBORD remercie les personnes présentes et informe que prochain Conseil de quartier se tiendra à la rentrée.